

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 30 octobre 1956.  
, de

P.N.

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) - N° 4566/A.I.

Réf. n° : 5909/A.I.

Annexe du 16.10.56

Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

Carte du Mérite Civique.

K I G A L I .



Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire sous ce couvert les renseignements demandés.

Je joins également, pour chacun des intéressés, une photo format passeport en double exemplaire.

L'Administrateur de Territoire, Fr. ASKERMAN,

FICHE D'IDENTITE COMPLETE DE Mr. MUKAMARUTOKE Frédéric.

Nom et prénom : MUKAMARUTOKE Frédéric

Né en 1927

Originaire de : Runyinya

Chefferie : Nyaruguru

Territoire : Astrida

Nom du père : Murara (e.v.)

Nom de la mère: Nyirahene (+)

Leur résidence actuelle: Runyinya

Nom et prénom de l'épouse: GASASIRWA Domina

Enfants: Mukamarutoke Alphonse-Marie de Liguori né le 27.10.53  
Gasarasi Richard, Charles, Blaise né le 27.10.56

EMPLOI: Assistant Agricole de 1<sup>o</sup> classe employé à l'Arboretum  
d'Astrida.

=====

# Mon identité et situation familiale.

I

Nom et prénom : MUKAMARUTOKE Frédéric

Né en 1927

Originaire de : RUNYINYA

Echefferie : NYARUGURU

Territoire : ASTRIDA

Nom de père : MURARA, EV,

Nom de la mère : NYIRA HEHE, T,

Leur résidence actuelle : Runyinya.

II

Nom et prénom de l'épouse : EASASIRWA Domina.

1<sup>er</sup> enfant : Mukamurutoke Alphonse-Marie de Tuguri né le 27-10-1953.

2<sup>e</sup> " : Jasarasi Richard-Charles-Blaise né le 27-10-1956.

- employé - Asses tant deprecole de 1<sup>er</sup> classe  
Employé de l'Autocole fin et de l'Autocole

FICHE D'IDENTITE COMPLETE DE Mr.NYIRINGANGO Léonard.

---

---

Nom et prénom: NYIRINGANGO Léonard

Né en 1915

Originaire de : Ruhashya

Chefferie : Busanza

Territoire : Astrida

Nom du père. : Shakaje (+)

Nom de la mère: Kangeyo (+)

Leur résidence actuelle: Ruhashya

Nom et prénom de l'épouse: NYIRABUTURO Léoncia

Enfants: Nyiringango Léonidas né le 23.5.38

Tugiramariya Irène née le 20.10.47

Nizeyemariya Claire née le 8.8.51

Nyiringango Jérôme né le 1.10.55

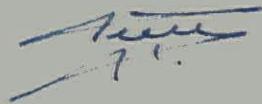
EMPLOI: Greffier au Tribunal de la Cité Indigène à Ngoma (ASTRIDA).

=====

- 1/ Nyiringango Léonard fils de Shakaje et de  
Kangeyo né à Ruhakya. Terr. Astrida en 1915
- 2/ Son épouse: Nyirabuturo Leoncie:  
ses enfants: Nyiringango Léonidas né le 23-5-1938  
Eugiramariya Trène née le 20-10-1947  
Nizeyemariya Claire " le 8-8-1951  
Nyiringango Jérôme né le 1-10-1955

La photo vous parviendra demain  
le 20-10-56

Nyiringango



ce 19-10-56

Kigali, le 16 octobre 1956.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(\*) N° 5909/A.I.

*5017/A.I.  
19.10.56.*

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Carte du mérite  
civique.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à  
ASTRIDA.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en sa séance du 28 septembre 1956 la Commission d'appel du Ruanda-Urundi chargée de l'octroi de la Carte du Mérite civique a favorablement retenu les demandes de MM Nyiringango Léonard- greffier à la cité indigène et Mukamarutoke, Fr.- assistant agricole "arboretum" Astrida.

En vue de me permettre d'établir les cartes du mérite civique en leur faveur, veuillez me communiquer, par retour du courrier, pour chacun d'eux, les renseignements suivants:

- 1) Date et lieu de naissance (chefferie et territoire), nom du père et de la mère; résidence actuelle;
- 2) Situation familiale actuelle: noms et prénoms de l'épouse; noms, prénoms et date de naissance des enfants.

Veuillez m'envoyer également, pour chacun d'eux, une photo format passeport.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

*De Saint*

*voir dossier ?*

*Annexes  
envoyées par  
le résident  
répondre p. l'annexes.*

-K.H.-  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA, le 23 Octobre 1956.-

OBJET:  
Carte du mérite civique.

N° 4466 /A.I.

URGENT

A Monsieur NUKAMARUTOKE Frédéric  
Assistant Agricole  
à ASTRIDA.-

Monsieur l'Assistant Agricole,

Afin de pouvoir répondre à une demande de renseignement de Monsieur le Résident, je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître le plus vite possible les renseignements suivants:

- 1°- Date et lieu de naissance (chefferie et territoire), nom de votre père et mère; résidence actuelle.
- 2°- Votre situation familiale actuelle: noms et prénoms de l'épouse; noms, prénoms et date de naissance des enfants.

Vous me ferez parvenir en même temps deux photos de format passeport.

L'Administrateur de Territoire,  
Fr. ACKERMAN.,

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.-  
RÉSIDENCE DU RWANDA.-

RÈGLEMENT N° 2/A.I. du 28 janvier 1956.-

désignant les Membres de la Commission du Rwanda  
relative à l'octroi de la Carte du Mérite Civique-

LE RESIDENT DU RWANDA;

WU la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Rwanda-Urundi;

WU l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution  
de cette loi;

WU l'ordonnance 21/258 du 12 juillet 1948 rendue exécutoire au Rwanda-  
Urundi par l'ordonnance 21/90 du 4-9-1948 et modifiée par l'ordonnance  
21/229 du 24 juin 1950, l'ordonnance 21/30 du 25 janvier 1952 et l'ordon-  
nance 21/403 du 3 décembre 1954;

WU l'ordonnance n° 21/24 du Gouverneur du Rwanda-Urundi rendant  
exécutoire au Rwanda-Urundi l'ordonnance n° 21/403 du 3 décembre 1954;

REWU l'ordonnance 21/6 du 14-1-1949 telle que modifiée à ce jour;

REWU l'ordonnance 21/145 du Gouverneur du Rwanda-Urundi du  
28-10-1952 devenue caduque depuis le 28 octobre 1955;

REWU mon règlement n° 14/A.I. du 18 février 1955;

D E C I D E :

Article unique:

Sont désignés pour 3 ans en qualité de Membres de la Commission du  
Rwanda pour l'octroi de la Carte du Mérite Civique:

Le Révérend Frère Directeur du Groupe Scolaire d'Astrida

Le Révérend Pasteur Edg. Durand

Monsieur Bourgeois R.

Monsieur Huberty

Monsieur Verhulst, R.

Monsieur Lamy, P. J.

Monsieur Niasero Lazare

Monsieur Rugamandini Lazare

Monsieur Kiyakuye Léopold

Monsieur Mulinza Jean.-

Kigali, le 28 janvier 1956.  
M. DESAINT,

66/M. DESAINT.

Four copie certifiée conforme  
Kigali, le 28 janvier 1956.  
Le Secrétaire de la Résidence,  
G. DESAINT,



-- E. Ny. --

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE PROVINCIAL DES A.I.M.O.

USUMBURA, le 5 Octobre 1956

N° 212/ 08373 /4.121.-

OBJET:

Carte du Mérite Civique  
Commission du R.U.  
28. 9. 1956.

- el*
- TRANSMIS** copie pour information à:
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à ASTRIDA.-
  - Monsieur le Directeur de la Station de l'INEAC à Rubona -Astrida, avec l'assurance de ma considération très distinguée.-

A Monsieur **MUKAMARUTOKE Frédéric**  
Assistant Agricole à l'Arboretum  
d'Astrida.-

*4521/A.I.  
9-10-56.*

**Monsieur,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission du Ruanda-Urundi pour l'octroi de la Carte du Mérite Civique s'est saisie, en appel, de votre cas et a décidé, en sa séance du 28 Septembre 1956 de vous octroyer la Carte du Mérite Civique.

Je vous félicite vivement.-

**Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-**

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RUANDA-URUNDI  
POUR L'OCTROI DE LA CARTE DU MERITE CIVIQUE,

M. W I L L A E R T.-

*W. W. A. E. R. T.*

Commissaire Provincial du Ruanda-Urundi.

*cl*

J.L./C./S.R.  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE MEDICAL PROVINCIAL.

Usumbura, le... **12. octobre. 1956.**

*16.10.56*  
*H945/S.M*

N° 7I/2722/N.

O B J E T  
\*\*\*\*\*

Carnet de prescriptions  
Carte d'ayant-droit

A Monsieur . MUKAMARUTOKE Frederic.....  
.. Assistant Agricole de 1ère classe  
..... ASTRIDA .....

S/c de Monsieur l'Administrateur de.....  
..... Territoire .....

..... ASTRIDA .....

Monsieur;

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, :

- 1 Carnet de prescription n° C.3067.....
- 1 Carte d'ayant-droit n°... C.3067.....

La carte doit être produite au Médecin lors des consultations indépendamment du Carnet médical.-

Ceux ne disposant pas de carnet individuel, devront obligatoirement la présenter pour avoir droit à la prescription sur le carnet collectif.-

Le numéro de la carte sera repris sur l'ordonnance.-

POUR LE MEDECIN CHEF DES SERVICES MEDICAUX  
DU RUANDA-URUNDI  
Le Pharmacien du S.M.P., CABIAUX.J.L.

C.P.I. à Monsieur le Pharmacien-Chef des  
Services Médico-Pharmaceutiques  
à LEOPOLDVILLE

*C. Cabiaux*

P.N.

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 2479/A.I.

Réf. n° : 1968/A.I.  
du 30.3.56

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Carte du Mérite Civique.

A Monsieur le Résident du Ruanda  
à

K I G A L I .

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous:

- 1°/ les avis de Messieurs Gillet et Philemotte, le premier ancien supérieur hiérarchique et le dernier ancien professeur du requérant.
- 2°/ Mukamarutoke habite actuellement une belle maison spacieuse construite par l'Inéac, à l'arboretum - raccordée à la distribution d'eau. Maison relativement bien tenue. La propreté de la cuisine et du W.C. laisse un peu à désirer.

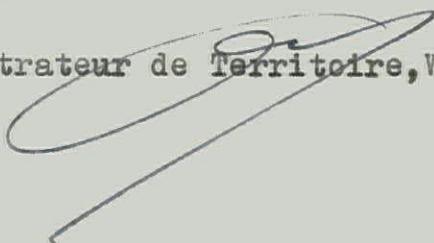
Les abords de la maison sont bien entretenus.

L'épouse et son unique enfant sont habillés à la mode indigène, et propres. L'épouse était occupée à nettoyer les vitres au moment de notre visite.

La bibliothèque de l'intéressé comporte ses cours du Groupe Scolaire et le bulletin agricole - n'a emprunté à la bibliothèque de Ngoma qu'un seul livre en 1954, aucun en 1955 et cette année un en février qu'il a toujours en lecture (Michel Stragoff).

Il déclare posséder une radio mais qui est actuellement en réparation et être abonné à Temps Nouveaux et à La Libre Belgique.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,



RESIDENCE DU RUANDA.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIGALI , le 30 mars 1956.-  
, de

(1) N° 1968/A.I.

RUANDA-URUNDI GEBIED

5.4.56  
1545/A.I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à Astrida.-

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Carte du Mérite Civique.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

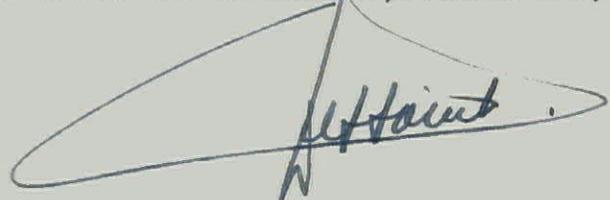
Me référant à votre lettre N°1333 du 28-3-1956, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la seule référence fournie par Monsieur Mukamarutoke est celle de son Chef direct. Veuillez inviter l'intéressé à m'en fournir d'autres appuyées d'avis circonstanciés, concernant la valeur intellectuelle et morale du candidat.

Je désire également recevoir des attestations similaires émanant des chefs directs de l'INEAC (période 1951 à 1954).

*Vinile* ( Veuillez également me fournir un rapport détaillé établi par un Agent du Service Territorial et relatif à l'état de son habitation, jardin etc, habillement de son épouse et de ses enfants, composition de sa bibliothèque etc. En un mot, ce rapport établi sur place- devra permettre à la Commission de juger du standing du candidat.

Je constate également que les avis que vous émettez sont laconiques et que de nombreuses questions du formulaire sont restées sans réponse. Veuillez m'envoyer le complément de réponses nécessaire.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

U S U M B U R A

, le 31 mai 1956.-

K.D./

, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 52/ 742 /DIVERS.

SERVICE DE L'AGRICULTURE.

==

TRANSMIS copie pour information à Monsieur MUKAMARUTOKE Frédéric, Assistant Agricole à l'Arboretum de RUHANDE-ASTRIDA, sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à ASTRIDA.-

Ref. n° :

Annexe : 1.-  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

5.6.56  
2521/A.I.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

ASTRIDA.-  
=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une attestation en faveur de l'Assistant Agricole MUKAMARUTOKE Frédéric en vue de l'octroi de la Carte du Mérite Civique.

L'Ingénieur Forestier du Ruanda-Urundi,  
A.GILLET,

*[Signature]*

**Territoire**  
**du**  
**RUANDA - URUNDI**

**Service Agronomie**  
**Eaux et Forêts**

Usumbura, le .....195

A T T E S T A T I O N

Je soussigné GILLET Albert Ingénieur des Eaux et Forêts, Ingénieur forestier du Ruanda-Urundi déclare avoir eu sous mes ordres de 1951 à 1954 le nommé MUKAMARUTOKE Frédéric, assistant agricole indigène.

L'intéressé a toujours donné entière satisfaction. Ses connaissances professionnelles sont étendues. Il a d'autre part fait preuve d'une grande conscience professionnelle pendant tout le temps qu'il est resté sous mon autorité.

Elément de grande valeur morale et intellectuelle à qui la carte du Mérite Civique peut être accordée.

Usumbura, le 29 mai 1956  
A. GILLET,



Ingénieur forestier du R-U.

Territoire  
du  
**RUANDA - URUNDI**

Service Agronomie  
Eaux et Forêts

Usumbura, le .....195

A T T E S T A T I O N

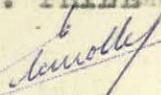
Je soussigné PHILEMOTTE Victor, Ingénieur Agronome Principal, Chef du 1er bureau au Service Provincial de l'Agriculture du Ruanda-Urundi, déclare avoir eu comme élève à l'E.A.A. du "Groupe Scolaire" d'Astrida, le nommé MUKAMARUTOKE Frédéric (1947 à 1950).

L'intéressé a toujours donné entière satisfaction.

Elément de grande valeur morale et intellectuelle à qui la carte du Mérite Civique peut être accordée.

Usumbura, le 29 mai 1956

V.G. PHILEMOTTE



Ingénieur Agronome Principal